

RGPD : Que se passera t-il si le 25 mai 2018 un établissement n'est pas en conformité ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI SPAM : GARE AUX ARNAQUES ! vous informe		RGPD : Que se passera t-il si le 25 mai 2018 un établissement n'est pas en conformité ?			

RGPD : « Le 25 mai ne sera pas une date couperet pour les sanctions », assure la CNIL

La présidente de la CNIL, Isabelle Falque-Pierrotin, se veut rassurante. La Commission contrôlera d'abord la mise en mouvement de l'entreprise plutôt que la complète conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD). En tout cas durant les premiers mois.

Vous avez reconnu que toutes les entreprises ne seront pas prêtes le 25 mai. Faut-il craindre une vague de contrôles lors de l'entrée en vigueur du RGPD ?

Il ne faut pas voir le 25 mai comme une date couperet, synonyme d'une intervention massive de la CNIL. Le fait qu'un bon nombre d'entreprises ne soient pas 100 % conformes n'est pas très grave. L'important est que l'ensemble des acteurs actent le changement d'état d'esprit et lancent un plan pour décliner les nouvelles obligations dans leurs différents processus. Ils doivent comprendre que l'enjeu de la protection des données personnelles a changé de positionnement, ce n'est plus seulement une affaire de la direction juridique mais une problématique qui traverse toute l'entreprise. Pour cela, le régulateur qu'est la CNIL se met à leur service – notamment via la publication d'outils – pour les accompagner vers la conformité.

Des sanctions devront un jour être prononcées, quand tomberont-elles ?

Concernant les nouvelles obligations du RGPD, la date du début des sanctions n'est pas actée. Il n'y aura pas d'automatisme et nous examinerons au cas par cas, afin de savoir si l'entreprise s'est effectivement préoccupée de la protection des données personnelles...[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.
« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Nous animons des
Formations sur le RGPD
en individuel ou en groupe



Nous vous accompagnons
dans la **mise en conformité**
RGPD de votre établissement

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

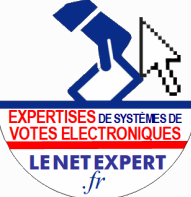
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Source : RGPD : « Le 25 mai ne sera pas une date couperet pour les sanctions », assure la CNIL – Les Echos

Formation RGPD/DPO : Concrètement, comment se mettre en conformité avec le règlement ?

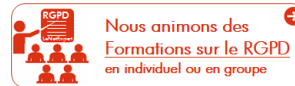
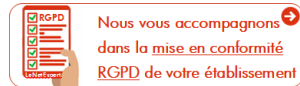
Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES <i>.fr</i>	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
			Formation RGPD/DPO Concrètement, comment mettre conformité avec règlement ?		

Le 25 mai 2018, le règlement européen sera applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître. En contrepartie, la responsabilité des organismes sera renforcée. Ils devront en effet assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Comme nous l'avons détaillé sur notre page dédiée (Formation RGPD : Ce n'est pas qu'une affaire de juristes), les 6 étapes recommandées par la CNIL pour vous préparer au RGPD sont :

- 1- DÉSIGNER UN PILOTE
- 2- CARTOGRAPHIER VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES PERSONNELLES
- 3- PRIORISER LES ACTIONS À MENER
- 4- GÉRER LES RISQUES
- 5- ORGANISER LES PROCESSUS INTERNES
- 6- DOCUMENTER LA CONFORMITÉ

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



De nombreuses personnes ayant assisté à des tables rondes, des conférences ou ayant suivi des formations gratuites ou payantes d'une journée sur le RGPD nous ont expliqué avoir assisté à un déballage des principaux considérants (parmi les 173) et les principaux articles (parmi les 99) montrant l'aspect compliqué à mettre en œuvre ce règlement européen et la nécessité de faire appel à un spécialiste.

D'ailleurs, si vous voulez en avoir plein la vue, vous pouvez toujours les consulter sur le texte officiel du RGPD, celui que mis à disposition par la CNIL : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

Je ne souhaite pas vous faire croire que l'aide d'un spécialiste est inutile, mais elle doit, selon moi, s'adapter à la fois à la taille de la structure qui souhaite faire la démarche, aux ressources dont elle dispose ainsi qu'à son activité professionnelle.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

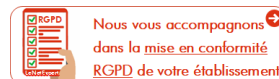
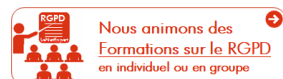


Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

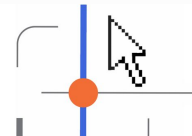
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Source : Denis JACOPINI et *Règlement européen : se préparer en 6 étapes*

URGENT : Mettez à jour votre Windows (CVE-2018-8897)

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe 		URGENT : Mettez à jour votre Windows (CVE-2018-8897)			

Une erreur de compréhension du manuel du développeur de logiciel du processeur Intel fait que quasiment tous les systèmes d'exploitation ou de virtualisation ont un comportement inattendu. C'est aussi valable sur AMD, où pire elle permet d'exécuter du code.

La vulnérabilité

Son nom : POP SS/MOV SS Vulnerability

Les détails : [ici](#)

Ca se corrige comment ?

En mettant tout simplement à jour son système d'exploitation avec la majorité des éditeurs proposent des correctifs. Des entreprises prévenues bien avant du problème. Il faut donc de les appliquer.

Plus de détails sur le site Internet Common Vulnerabilities and Exposures ou **CVE** (dictionnaire des informations publiques relatives aux vulnérabilités de sécurité maintenu par l'organisme MITRE, soutenu par le département de la Sécurité intérieure des États-Unis : CVE-2018-8897.

Le 9 mai le CERT-FR a publiés plusieurs avis liés à la correction de cette vulnérabilité :

Xen : <https://www.cert.ssi.gouv.fr/avis/CERTFR-2018-AVI-229/>

Linux Ubuntu : <https://www.cert.ssi.gouv.fr/avis/CERTFR-2018-AVI-226/>

Pour Windows : <https://www.cert.ssi.gouv.fr/avis/CERTFR-2018-AVI-221/>

[lire la suite sur le site de Zataz]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

[Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été](#)

[Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe](#)

[Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?](#)

[Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?](#)

[Attaques informatiques : comment les repérer ?](#)

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : ZATAZ *Une surface d'attaque très très large contre des machines sous Intel et AMD – ZATAZ*

Une faille de sécurité sur des serrures de chambres d'hôtels !



L'entreprise spécialisée en cybersécurité, F-Secure, a repéré une faille de sécurité présente dans les serrures électroniques de chambres d'hôtels. Ce sont les modèles « vision », commercialisés par l'entreprise Assa Abloy, qui sont pointés du doigt....[Lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

RGPD : Quelles sont les obligations des sous-traitants européens ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe		RGPD : Quelles sont les obligations des sous-traitants européens ?			

Spécialisé en protection des données à caractère personnel et RGPD depuis de nombreuses années, Denis JACOPINI peut vous accompagner dans votre mise en conformité, certes, mais également dans la mise en conformité de tous les sous-traitants européens .

Les bonnes question à se poser sont :

- Suis-je bien sous-traitant ? au regard du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 sir RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).
 - Quelles sont vos obligations à compter du 25 mai 2018 ?
 - Par où commencer ?
 - Si je fais appel à un autre sous-traitant, quelles sont mes obligations ?
 - Les contrats en cours avec mes clients doivent-ils être modifiés ?
 - Quel est mon rôle en cas de violation de données ?
 - Quel est mon rôle dans le cadre de l'analyse d'impact ?
 - Puis-je bénéficier du mécanisme de guichet unique ?
 - Quelles sont mes obligations si je ne suis pas établi dans l'UE ?
 - Quels sont les risques en cas de non-respect de mes obligations ?
 - et surtout, **concrètement, comment se mettre en conformité ?**

VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS SI :

VOUS ÊTES UN AVOCAT ?

et vous souhaitez aborder cette activité accompagné d'un Expert en Cybercriminalité et en Protection des Données à Caractères Personnel à couverture nationale ?

VOUS ÊTES UN CLUB, UNE FEDERATION, UNE CORPORATIONS ?

et vous souhaitez organiser une conférence ou une formation ?

VOUS AVEZ UNE ACTIVITE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE ?

et vous souhaitez vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Nous pouvons vous accompagner. Contactez-nous

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



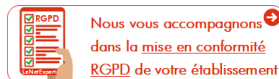
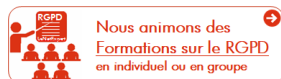
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Source : *Conseils d'un spécialiste RGPD : Comment se mettre en conformité ? – Le Net Expert – Expert Informatique mise en conformité RGPD – Consultant et Formateur RGPD Mises en conformité – Expert Informatique Cybercriminalité – Cybercriminalité, Protection des Données Personnelles – Formateur cyber, Formateur rgpd, recherche de preuves téléphones, recherche de preuves ordinateurs, Expert judiciaire cybersécurité, formateur mise en conformité RGPD, formateur mise en conformité règlement européen, formateur mise en conformité protection des données personnelles, expert données personnelles, formations CNIL, formations données personnelles, déclarations CNIL, Cavaillon, Expert informatique Avignon, Expert informatique Vaucluse, Expert informatique Aix en Provence, Expert informatique Montpellier, Expert informatique Bordeaux, Expert informatique Marseille, Expert informatique Limoges, Expert informatique Paris*

Vous êtes victime de Cyberarnaques ? Redoublez de prudence car la justice pourrait bien vous donner tort !





**Vous êtes
victime de
Cyberarnaques ?
Redoublez de
prudence car la
justice pourrait
bien vous donner
tort !**

**Païement frauduleux en ligne : négligence de la victime de phishing...
Vous êtes victime de Cyberarnaques ? Redoublez de prudence car la
justice pourrait bien vous donner tort !**

Par un arrêt du 25 octobre 2017, la Cour de cassation a annulé le jugement de la juridiction de proximité de Calais qui avait ordonné à la Caisse du crédit mutuel de Calais de rembourser les sommes prélevées sur le compte d'une victime d'une opération de phishing. La Cour reproche au tribunal de s'être ainsi déterminé sans rechercher si la victime en cause « *n'aurait pas pu avoir conscience que le courriel qu'elle avait reçu était frauduleux et si, en conséquence, le fait d'avoir communiqué son nom, son numéro de carte bancaire, la date d'expiration de celle-ci et le cryptogramme figurant au verso de la carte, ainsi que des informations relatives à son compte SFR permettant à un tiers de prendre connaissance du code 3D Secure ne caractérisait pas un manquement, par négligence grave, à ses obligations mentionnées à l'article L. 133-16 du code monétaire et financier* »....[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

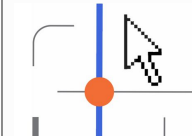
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Legalis | L'actualité du droit des nouvelles technologies | Paiement frauduleux en ligne : négligence de la victime de phishing

La police utilise les empreintes des cadavres pour débloquer les iPhone

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 iPhone X			La police utilise les empreintes des cadavres pour débloquer les iPhone		

Plusieurs sources dans les autorités policières américaines ont admis à Forbes utiliser les empreintes des corps pour débloquent les iPhone grâce au Touch ID, dans le cadre d'une enquête criminelle.

La police cherche maintenant à savoir comment ils peuvent utiliser la reconnaissance faciale Face ID pour pirater les téléphones des suspects.

Bob Moledor, spécialiste judiciaire au FBI, a déclaré à Forbes que la première utilisation connue du Touch ID dans une enquête criminelle remonte à 2016, après l'attaque terroriste dans l'université d'Etat de l'Ohio d'Abdul Razak Ali Artan, abattu ensuite par un policier. Moledor a confirmé qu'un agent du FBI a placé l'index du décédé sur son iPhone dans le but d'accéder à son téléphone et de révéler davantage d'informations sur ses motivations.

Malheureusement, la tentative a été infructueuse car, pendant que le FBI demandait l'autorisation pour accéder au téléphone, il s'est éteint, ce qui signifie qu'un code était également nécessaire...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ?

Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *La police utilise les empreintes des cadavres pour débloquer les iPhone*

RGPD : Êtes-vous concerné par la mise en place d'un registre ? Téléchargez le modèle de registre RGPD officiel

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI VOUS INFORME		RGPD : Êtes-vous concerné par la mise en place d'un registre ? Téléchargez le modèle de registre RGPD officiel			

La fin des déclarations à la CNIL pour la plupart des traitements (ceux qui ne concernent pas des données dites « sensibles ») a entraîné une nouvelle obligation pour les établissements, organismes, administrations, associations concernés : le principe d'accountability. Ce principe entraîne la mise en place d'un registre des traitements. Êtes vous concerné par la mise en place d'un registre ? Si oui, téléchargez un modèle de registre officiel.

Le principe d'accountability est la responsabilisation des opérateurs afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'ils traitent de manière continue. Les responsables de traitements et les sous-traitants devront mettre en place des mesures de protection des données appropriées et démontrer cette conformité à tout moment (= documenter la conformité). Tout au long du processus de traitement des données, le responsable du traitement devra non seulement garantir mais aussi être en mesure de démontrer qu'il respecte les droits des personnes au regard des finalités du traitement et des risques inhérents au traitement.

Même si, selon l'article 30 du RGPD, seules les organisations comptant au moins 250 salariés doivent mettre en place un registre (document regroupant l'ensemble des traitements, leurs caractéristiques et leur suivi), puisque cette obligation de documentation de conformité (accountability) concerne l'ensemble des établissements professionnels, administratifs et associatifs, même si votre organisme est unipersonnel et ne compte pas plus de 249 salariés, je vous conseille fortement d'utiliser les modèles de registre de la CNIL afin de documenter les traitements réalisés par votre établissement.

Vous pouvez télécharger le modèle de registre officiel fourni par la CNIL ci-dessous :

Modèle de registre règlement européen (Excel) – Cnil

La CNIL vient de mettre à disposition

Pour faciliter la tenue du registre, la CNIL propose un modèle de registre de base destiné à répondre aux besoins les plus courants en matière de traitements de données, en particulier des petites structures.

Modèle de Registre CNIL pour les petites structures

Consulter des conseils pour remplir le registre CNIL

ou aller sur le site Officiel de la CNIL pour consulter la page dédiée au registre RGPD.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité,

certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

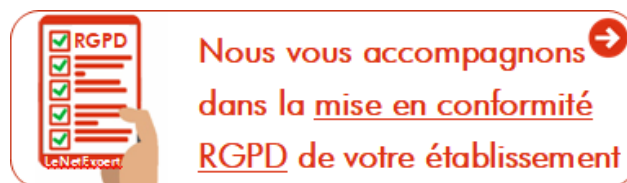
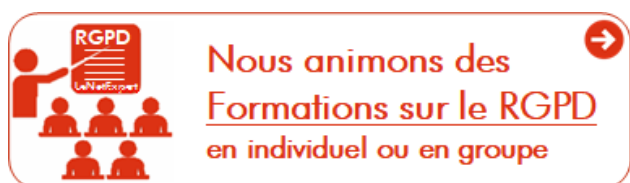
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur

la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

RGPD : Quelles sont les conséquences concrètes ?



RGPD : Quelles
sont les
conséquences
concrètes ?

L'une des conséquences de cette responsabilisation des acteurs est la suppression des obligations déclaratives dès lors que les traitements ne constituent pas un risque pour la vie privée des personnes.

S'agissant des traitements actuellement soumis à une autorisation, le régime d'autorisation pourra être maintenu par le droit national (par exemple en matière de santé) ou sera remplacé par une nouvelle procédure centrée sur l'étude d'impact sur la vie privée.

Par ailleurs, le responsable de traitement (ou le sous-traitant) devra :

- Désigner un représentant basé dans l'Union Européenne ;
- Notifier les failles de sécurité aux autorités et personnes concernées ;
- Désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO / Data Protection Officer) s'il appartient au secteur public, si ses activités principales l'amènent à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle, ou amène à traiter (toujours à grande échelle) des données sensibles ou relatives à des condamnations pénales et infractions ;
- Mener des analyses d'impact sur la vie privée ;
- Tenir un registre des activités de traitements mis en œuvre (article 30), s'il compte au moins 250 employés ou si le traitement effectué est susceptible de comporter un risque pour les droits et des libertés des personnes concernées, s'il n'est pas occasionnel ou s'il porte notamment sur des données sensibles ou relatives à des condamnations pénales et infractions.

Même si tenir un registre des activités de traitement n'est obligatoire pour des établissements comptant au moins 250 employés, la démarche de mise en conformité ne pouvant être sérieusement assurée qu'en listant les traitements et identifiant les traitements à risques, la mise en œuvre d'un registre, même simplifié, reste une démarche minimale que je recommande.

Denis JACOPINI



Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?

Besoin d'une formation pour apprendre à vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

RGPD : Que se passe-t-il si le 25 mai 2018 nous n'avons pas terminé notre mise en conformité ?

Formation RGPD/DPO : Concrètement, comment se mettre en conformité avec le règlement ?

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves : téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en
Protection des Données Personnelles

Contactez-nous



Réagissez à cet article

Qui peut être Délégué à la Protection des Données et suivre une formation DPO ?



Qui peut être
Délégué à la
Protection des
Données et
suivre une
formation DPO ?

Le délégué doit être désigné « sur la base de ses qualités professionnelles et, en particulier de ses connaissances spécialisées du droit et des pratiques en matière de protection des données, et de sa capacité à accomplir [ses] missions » (article 37.5 du règlement européen).

La personne qui a vocation à devenir délégué à la protection doit pouvoir réunir les qualités et compétences suivantes :

- l'aptitude à **communiquer efficacement** et à exercer ses fonctions et missions en **toute indépendance**. Le délégué ne doit pas avoir de **conflit d'intérêts** avec ses autres missions. Cela signifie qu'il ne peut occuper des fonctions, au sein de l'organisme, qui le conduise à déterminer les finalités et les moyens d'un traitement (éviter d'être « juge et partie ») (*voir la question spécifique sur le conflit d'intérêts*).

- une **expertise** en matière de **législations** et pratiques en matière de protection des données, acquise notamment grâce à une **formation continue**. Le niveau d'expertise doit être **adapté à l'activité** de l'organisme et à la **sensibilité** des traitements mis en œuvre.

- une **bonne connaissance** du secteur d'activité et de l'organisation de l'organisme et en particulier des **opérations de traitement**, des **systèmes d'information** et des **besoins** de l'organisme en matière de **protection** et de **sécurité** des données.

- un **positionnement efficace en interne** pour être en capacité de **faire directement rapport au niveau le plus élevé** de l'organisme et également **d'animer un réseau** de relais au sein des filiales d'un groupe par exemple et/ou une **équipe** d'experts en interne (expert informatique, juriste, expert en communication, traducteur, etc.).

Il n'existe donc **pas de profil type** du délégué qui peut être une personne issue du domaine technique, juridique ou autre. Une étude menée pour la CNIL en 2015 a en effet montré que les CIL proviennent de domaines d'expertise très variés (profil technique à 47%, profil juridique à 19% et profil administratif à 10%).

Attention : La mise en place de la fonction de délégué nécessite d'être anticipée et organisée dès aujourd'hui, afin d'être prêt en **mai 2018**.

Source : CNIL

Denis JACOPINI spécialisé en Cybercriminalité et en RGPD vous accompagnera dans votre **formation pour devenir Délégué à la Protection des Données** (ou formation pour devenir DPO) afin de vous amener dans votre établissement à l'autonomie dans cette fonction.

Besoin d'un **accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD** ? ?

Besoin d'une **formation pour apprendre à vous**

mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

RGPD : Que se passe t-il si le 25 mai 2018 nous n'avons pas terminé notre mise en conformité ?

Formation RGPD/DPO : Concrètement, comment se mettre en conformité avec le règlement ?

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« **Cybercriminalité** » et en **RGPD** (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Audits RGPD**
- **Accompagnement à la mise en conformité RGPD**
- **Formation de Délégués à la Protection des Données**
- **Analyse de risques (ISO 27005)**
- Expertises techniques et judiciaires ;
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique** ;



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : *Devenir délégué à la protection des données* | CNIL